RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20257
Numéro SIREN : 413 598 558
Nom ou dénomination : AREVA H2Gen

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 95303

AREVA H_2Gen

Société par actions simplifiée au capital de 2.082.330 €
Siège social : 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris
RCS PARIS 413 598 558
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE SURVEILLANCE
DU 20 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE 20 Juillet
A 14h00,

Les membres du Comité de surveillance de la Société (les « **Membres** »), se sont réunis au siège de la Société sur convocation de l'ADEME en date du 10 juillet 2020.

Sont présents ou représentés :
- M. Philippe SOULIE,
- M. Michel LOISEAU,
- Mme Karine MERERE,
- L'ADEME, représentée par M. Nicolas STEPHAN
- M. Vianney de L'ESTANG,
- M. Michel GUGHENHEIM,

Par ailleurs, assistent également à la séance du Comité de Surveillance, les invités suivants :
- M. Laurent SIMON, secrétaire du Comité
- M. Pascal PEWINSKI, directeur général de la Société
- M. Florent BRUNET, M&A Orano Group
- M. Stéphane LEGROS, Areva (ASA-CORP)

Tous les Membres étant présents ou représentés, le Comité de Surveillance peut valablement délibérer.

En conséquence de la démission de M. Philippe SOULIE de son mandat de Président du Comité de Surveillance le 29 juin 2020 sans qu'il soit pourvu à son remplacement, les Membres désignent à l'unanimité M. Nicolas STEPHAN aux fonctions de président de séance *ad hoc* (le « **Président *Ad Hoc*** ») afin de diriger les débats.

Le Président *Ad Hoc* rappelle que les membres du Comité de surveillance sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Prise d'acte de la démission de M. Philippe SOULIE de son mandat de Président du Comité de Surveillance de la Société ;
2. Désignation du nouveau président du Comité de Surveillance en remplacement de M. Philippe SOULIE ;
3. […] ;

4. Révocation *ad nutum* éventuelle de M. Michel GUGENHEIM de son mandat de président de la Société ; et
5. Nomination éventuelle du nouveau président de la Société.

Le Président *Ad Hoc* déclare alors la discussion générale ouverte.

Il s'en suit :

1. PREMIERE RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de M. Philippe SOULIE de son mandat de Président du Comité de Surveillance de la Société)

Les Membres :

- **prennent acte** de la démission de M. Philippe SOULIE de son mandat de Président du Comité de Surveillance de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que M. Philippe SOULIE reste un Membre Areva du Comité de Surveillance.

2. DEUXIEME RESOLUTION

(Désignation du nouveau président du Comité de Surveillance)

Le Président *Ad Hoc* présente la candidature de l'ADEME.

Conformément à l'article 12.2.4 des Statuts, les Membres :

- **décident** de nommer l'ADEME, représentée par M. Nicolas STEPHAN, en qualité de Président du Comité de Surveillance, avec effet immédiat ;

- **rappellent** que la durée du mandat de l'ADEME sera la même que celle de son mandat de membre du Comité de Surveillance, à savoir une durée de 4 ans expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; et

- **rappellent** que le Président du Comité de Surveillance ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 5/6.

A la demande de M. Michel GUGENHEIM, le Président *Ad Hoc* décide d'aborder le point 4 de l'ordre du jour.

3. TROISIEME RESOLUTION

(Révocation ad nutum éventuelle de M. Michel GUGENHEIM de son mandat de président de la Société)

[…]

Après en avoir délibéré, les Membres :

- **décident** de révoquer M. Michel GUGENHEIM de ses fonctions de président de la Société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 4/6.

M. Michel GUGENHEIM prend acte de cette décision et propose de quitter la séance. Il lui est rappelé qu'il demeure un Membre SMART du Comité de Surveillance.

4. QUATRIEME RESOLUTION

(Nomination du nouveau président de la Société)

Conformément à l'article 12.1.1 des statuts, il est rappelé que le président de la Société est désigné par le Comité de surveillance statuant à la majorité des deux-tiers des voix présentes, réputées présentes ou représentées. Le président de la Société peut être membre du Comité de Surveillance. Sa rémunération est également fixée par le Comité de surveillance.

Le Président *Ad Hoc* présente la candidature de M. Florent BRUNET.

Après en avoir délibéré, les Membres :

- **décident** de nommer Monsieur Florent BRUNET, de nationalité française, né le 8 février 1980 à Fontenay-le-Comte (85), demeurant 20 rue de l'Armorique 75015 Paris, en qualité de Président de la Société avec effet immédiat ;

- **décident** que la durée du mandat de Monsieur Florent BRUNET sera la même que celle de son prédécesseur et expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- **décident** de statuer ultérieurement sur la rémunération du président de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 4/6.

…….

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président *Ad Hoc* et trois autres membres du Comité de Surveillance.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Paris le 29 juillet 2020
Le Président du Comité de Surveillance :
ADEME représentée par M. Nicolas STEPHAN

